

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 65

2 février 1998

### SOMMAIRE

Bilitis S.A., Luxembourg	page 3074	Hobag International S.A., Luxembourg	3089
B.M. Sports Services, S.à r.l. Oetrange	3111	I.D. Entity S.A., Luxembourg	3089
Cineplex Investments, S.à r.l., Luxembourg	3107	Imalpa Holding S.A., Luxembourg	3088
Cosman S.A., Luxembourg	3074	Immobilière Norman S.A., Hostert	3089
Creator S.A., Luxembourg	3081	Inca Shipping & Chartering S.A., Luxembg	3083, 3084
Dual Institution S.A., Luxembourg	3098	Inis Holding S.A.H., Luxembourg	3091, 3092
E.B.A. On-Line, European Business Associates On-line, S.à r.l.	3086	Institut Européen Automotive S.A., Luxembourg	3093
Eco International S.A., Luxembourg	3091	Interguard S.A., Luxembourg	3093
Entex International S.A., Luxembourg	3082	Inter Ikea Holding S.A., Luxembourg	3093
Epicerie, S.à r.l., Mersch	3082	Interlampe, S.à r.l., Strassen	3093
Etoile Maritime, S.à r.l., Bettembourg	3082	International Agencies & Management S.A., Luxembourg	3102
Euraudi, S.à r.l., Luxembourg	3083	International Art, S.à r.l., Luxembourg	3100
Euro-Canadian Company for Technological Development S.A., Luxembourg	3083	International Metallurgical Consulting S.A., Esch an der Alzette	3103
Eurocosmos Group S.A.	3083	IPI, Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	3103
FAME, Financial Advice, Management & Engineering S.A., Luxembourg	3084	Jaggard S.A., Luxembourg	3120
Fidev S.A., Luxembourg	3083	Jiang-Nan, S.à r.l., Bettembourg	3103
Fintralux S.A., Luxembourg	3084	J.M.D.S. S.A., Luxembourg	3102
Fit, S.à r.l., Luxembourg	3088	Kenora S.A., Luxembourg	3105
Flamecu Holding S.A.H., Luxembourg	3078	K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	3106
Fourrures et Cuirs d'Espagne Araujo et Cie, S.à r.l., Frisange	3082	(Roland) Kneip et Cie, S.e.c.s., Niederanven	3104
Freeland S.A., Luxembourg	3116	Koblenz & Partner, G.m.b.H., Luxembourg	3103
Gabelli S.A., Luxembourg	3090, 3091	Kopecht S.A., Luxembourg	3103
Gesfineur S.A., Luxembourg	3085	Latem S.A. Senningerberg	3105
Gesfinlux S.A., Luxembourg	3085	Lubriccoat, S.à r.l., Bridel	3112
Gestar S.A., Luxembourg	3085	Luxberg S.A., Luxembourg	3120
Gestsuine Finance (Luxembourg) S.A., Luxembg	3084	Luxembourg Marine Services S.A., Luxembourg	3113
Globalvest Holding Group S.A.H., Luxembg	3114, 3116	Mafla S.A., Luxembourg	3112
Golden-Art, S.à r.l., Luxembourg	3085	Marketing Business Center S.A., Luxembourg	3120
Good Food International S.A., Luxembourg	3087	Matechoc Holding S.A., Luxembourg	3119
Grande Chartreuse S.A., Luxembourg	3087	Pettinaroli Finance S.A., Luxembourg	3076
Graziel S.A., Luxembourg	3086	Plumtree S.A., Luxembourg	3094
GT Europe Fund, Sicav, Luxembourg	3087	Rainbow Group S.A., Luxembourg	3119
GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	3086	(Les) Résidences du Golf S.A., Luxembourg	3104
GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	3087	Restaurant La Dorada, S.à r.l., Strassen	3113
Guerlange Investments S.A., Luxembourg	3088	Rolo Banca 1473 S.P.A. - Succursale de Luxembourg, Luxembourg	3076
Helium S.A.H., Luxembourg	3090	Société Immobilière Opava, S.à r.l., Luxembourg	3119
Herzog, S.à r.l., Welfrange	3081	(Die) Transporthilfe S.A., Grevenmacher	3078
		Travel Pro S.A., Luxembourg	3110
		Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	3101, 3102

**COSMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 30.864.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40803/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**COSMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 30.864.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40804/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**BILITIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue J. Engling.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société LADY L. INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.), ici représentée par Madame Huguette Verbruggen, indépendante, demeurant à B-2830 Willebroek, Krekelenberg 11 (Belgique);

2.- La société K.M. LOGISTIK INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.), ici représentée par Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BILITIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, le commerce en gros et le commerce en détail d'intermédiaire en matière de textiles et articles similaires, de chaussures et d'articles de cadeau.

Elle a en outre pour objet le management, l'organisation et la gestion de sociétés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en cent vingt-cinq (125) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société LADY L. INC., prédésignée, cent vingt-quatre actions	124
2.- La société K.M. LOGISTIK INC., prédésignée, une action	1
Total: cent vingt-cinq actions	125

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-huit pour cent (28 %), de sorte que la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur:
  - a) Madame Huguette Verbruggen, indépendante, demeurant à B-2830 Willebroek, Krekelenberg 11 (Belgique);
  - b) Madame Caroline Verraes, indépendante, demeurant à B-2830 Willebroek, Krekelenberg 11 (Belgique);
  - c) La société LADY L. INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5.- Le conseil d'administration nommé, de l'accord de l'assemblée générale, comme administrateur-délégué, Madame Huguette Verbruggen, préqualifiée.

6.- Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Verbruggen, M. Kühl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 1997, vol. 501, fol. 70, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 1997.

J. Seckler.

(40719/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

### ROLO BANCA 1473 S.P.A. - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.900.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Signature.

(40718/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

### PETTINAROLI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32 rue Auguste Neyen.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit italien FRATELLI PETTINAROLI S.p.A., ayant son siège social à San Maurizio d'Opaglio/NO, Via Pianelli 38 (Italie);

2.- Monsieur Giuseppe Pettinaroli, dirigeant d'entreprises, demeurant à San Maurizio d'Opaglio/NO (Italie).

Tous ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée PETTINAROLI FINANCE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cents millions de liras italiennes (800.000.000,- ITL), représenté par huit cents (800) actions d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois d'avril à 8.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit italien FRATELLI PETTINAROLI S.p.A., prédésignée, sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions	799
2.- Monsieur Giuseppe Pettinaroli, préqualifié, une action	1
<b>Total: huit cents actions</b>	<b>800</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit cents millions de liras italiennes (800.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux cent trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de huit cents millions de liras italiennes est évalué à la somme de seize millions huit cent mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Giuseppe Pettinaroli, dirigeant d'entreprises, demeurant à San Maurizio d'Opaglio/NO (Italie);
- 2.- Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
- 3.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 1997, vol. 501, fol. 42, case 1. – Reçu 168.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 1997.

*J. Seckler.*

(40732/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**DIE TRANSPORTHILFE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxembourg B 54.268

Es erfolgt aus einem Brief an die Gesellschaft, datiert vom 1. April 1997, daß Frau Melanie Volkmann, wohnhaft in D-54316 Franzenheim, ihr Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung niederlegt.

*Unterschrift.*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 165, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(40810/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**DIE TRANSPORTHILFE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxembourg B 54.268

Es erfolgt aus einem Brief an die Gesellschaft, datiert vom 1. April 1997, daß Herr Michael Lofy, wohnhaft in D-54316 Franzenheim, sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung niederlegt.

*Unterschrift.*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 165, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(40811/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FLAMECU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond Van Achteren, administrateur de sociétés, demeurant à Wommelgem (B),  
ici représenté par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen,  
en vertu d'une procuration sous seing privé;

2.- Monsieur Marc Van Looveren, administrateur de sociétés, demeurant à Hoevenen (B),  
ici représenté par Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de FLAMECU HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques, ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs belges (2.500.000,- BEF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de son montant actuel à cinquante millions de francs belges (50.000.000,- BEF).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'octobre, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Titre IV. Exercice social, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Titre V. Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Raymond Van Achteren, prénommé, mille sept cent cinquante actions . . . . .	1.750
2.- Monsieur Marc Van Looveren, prénommé, sept cent cinquante actions . . . . .	750
Total: deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs belges (2.500.000,- BEF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Raymond Van Achteren, prénommé.
- Monsieur Marc Van Looveren, prénommé.
- Monsieur Marc Stoffelen, administrateur de sociétés, demeurant à Schoten (B).

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:  
FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 août 1997, vol. 403, fol. 14, case 1. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(40723/228/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**CREATOR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 6.387.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Ernest Georges Faber, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1963, publié au Mémorial C, n° 14 du 25 février 1963, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1979, publié au Mémorial C, n° 228 du 1<sup>er</sup> octobre 1979, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial C, n° 360 du 3 octobre 1991, dissoute et mise en liquidation suivant acte en voie de publication reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 6 juin 1997.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREATOR S.A. (en liquidation)

KPMG Financial Engineering

Signature

(40805/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**ECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.166.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Signatures.

(40813/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**HERZOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R. C. Luxembourg B 20.173.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40817/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**HERZOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R. C. Luxembourg B 20.173.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40818/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**ENTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, Résidence Le Pairs.

*Ausserordentliche Aktionärsversammlung*

Zur ausserordentliche Aktionärsversammlung der ENTEX INTERNATIONAL S.A. in Luxemburg am 30. September 1997, ist folgender Aktionär erschienen:

Herr Slavco Demirovski, Trier, Inhaber von 1.250 Aktien von insgesamt 1.250 Aktien.

Er hat erklärt, dass er sich zu dieser ausserordentlichen Aktionärsversammlung als ordnungsgemäss einberufen erkennt und er hat folgenden Beschluss gefasst:

1. Frau Christa Friedrichs wird mit Wirkung vom 30. September 1997 als bevollmächtigte Delegierte des Verwaltungsrats (Administrateur-délégué) abberufen.

2. Herr Slavco Demirovski, Kaufmann, wohnhaft in Trier, Deutschland, wird mit Wirkung vom 30. Oktober 1997 zum bevollmächtigten Delegierten des Verwaltungsrats (Administrateur-délégué) ernannt. Er vertritt die Gesellschaft mit seiner eigenen Unterschrift.

3. Als neuer Delegierter des Verwaltungsrats wird Herr Hans von Bülow, Diplomingenieur, wohnhaft in Stoney Creek, Arvin Avenue 696, Ontario, Canada, mit Wirkung vom 1. Oktober 1997 ernannt.

4. Als Prokurist (Fondé de Pouvoir) der Gesellschaft wird Frau Christa Friedrichs, wohnhaft in L-1243 Luxembourg, 53, rue Félix de Blochhausen, mit Wirkung vom 1. Oktober 1997 ernannt. Sie erhält die Vollmacht, die Gesellschaft mit ihrer eigenen Unterschrift zu vertreten.

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

*Conseil d'Administration:*

1. Herr Slavco Demirovski, Trier, Administrateur-délégué

2. Frau Elena Miliova, Sofia, Bulgarien, Déléguée

3. Herr Hans von Bülow, Stoney Creek, Kanada, Délégué.

*Commissaire:*

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. September 1997.

S. Demirovski.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

Vu pour la législation de signature de Slavco Demirovski

*Pour le Commissaire Central*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40816/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**EPICERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 499, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40819/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**ETOILE MARITIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 47.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 499, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40820/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**FOURRURES ET CUIRS D'ESPAGNE ARAUJO ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 24.353.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 499, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40833/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**EURAUDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.781.

—  
*Extrait de décision du conseil de gérance du 15 octobre 1997*

La Gérance décide de transférer le siège social du groupement le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

EURAUDI, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(40821/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 28.681.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

(40822/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**EUROCOSMOS GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.054.

—  
EXTRAIT

En sa qualité d'agent domiciliaire, la société FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE S.E.C.S., société en commandite simple avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, dénonce le siège de la société EUROCOSMOS GROUP S.A., avec effet immédiat.

En outre, Messieurs Jean Hoffmann, Marco Theodoli et Michele Clerici démissionnent comme administrateurs avec effet immédiat.

Le Commissaire aux comptes Monsieur Pascal Hubert, démissionne également de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE S.E.C.S  
J. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1997, vol. 499, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40823/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**FIDEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 52.099.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(40828/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INCA SHIPPING & CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 54.452.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

(40854/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INCA SHIPPING & CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 54.452.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juin 1997*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire pour une période d'un an LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40855/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FAME S.A., FINANCIAL ADVICE, MANAGEMENT & ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.951.

*Extrait de décision du conseil d'administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

FAME S.A.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40827/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FINTRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.092.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 1997, Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Gérard Birchen, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour FINTRALUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40829/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GESTSUINE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.507.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 février 1997 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme:

- aux postes d'Administrateur:

– Monsieur Jean Quintus, Administrateur, demeurant à Blachette

– Monsieur Yvan Juchem, Administrateur, demeurant à Rombach

– Monsieur J. Winandy, Administrateur, demeurant à Itzig

- au poste de Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, Commissaire aux Comptes, demeurant à Strassen.

Leur mandat viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40839/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GESTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 55.301.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour la société GESTAR S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(40838/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GESFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.427.

*Extrait de décision du conseil d'administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFINLUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40837/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GESFINEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.501.

*Extrait de décision du conseil d'administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFINEUR S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40836/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GOLDEN-ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.892.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 22 avril 1997, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 septembre 1997 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) L'assemblée accepte la démission de Madame Mattia Annunziata Interesse de sa fonction de représentant fiscal de la société en Italie.
- 2) L'assemblée élit Monsieur Mario Maggio, demeurant à I-Rome, Via Monte Circeo, 19, comme nouveau représentant fiscal de la société en Italie.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40840/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**E.B.A. ON-LINE, EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES ONLINE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois octobre.  
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES (E.B.A.), avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1980, publié au Mémorial C, N° 145 du 10 juillet 1980, représentée par son gérant, Monsieur Thomas J.M. Clark, demeurant à Bridel,

lequel comparant a déclaré au notaire que suite à des cessions de parts sous seing privé, toutes les parts sociales de la société EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES ON-LINE, en abrégé E.B.A. ON-LINE, S.à r.l, constituée par acte notarié du 4 mars 1982, publié au Mémorial C de 1982 page 5575, ont été réunies entre les mains de la E.B.A., S.à r.l.

qu'il conclut formellement à la dissolution de ladite société par la réunion de toutes les parts entre les mains de la E.B.A., S.à r.l.,

agissant comme gérant de la E.B.A., S.à r.l., cette dernière assumera tous éléments actifs et passifs de la E.B.A. ON-LINE S.à r.l.

Nous, notaire, avons donné acte de la dissolution de la EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES ON-LINE, en abrégé E.B.A. ON LINE, S.à r.l.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Béréldange, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J.M. Clark, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1997, vol. 836, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 octobre 1997.

G. d'Huart.

(40825/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.443.

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 1997 et à la cooptation de M. Suzuki en date du 16 octobre 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur D.H. Biggs,
- Monsieur N.D. Alford,
- Sir Cochrane,
- MM. P. Bultez,
- S.P. Curran,
- J. Elvinger,
- M. Suzuki.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

*Pour GT INVESTMENT FUND, SICAV*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40845/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**GRAZIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.352.

*Extrait de décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAZIEL S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40843/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**GT EUROPE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.108

Suite à la décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 juin 1997, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- Monsieur D.H. Biggs,
- Sir Cochrane,
- MM. N.D. Alford,  
S.P. Curran,  
P. Bultez,  
J. Elvinger.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

*Pour GT EUROPE FUND, SICAV*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40844/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.176.

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juillet 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur D.H. Biggs,
- Sir Cochrane,
- MM. J. Elvinger,  
P. Bultez,  
N.D. Alford,  
S.P. Curran.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

*Pour GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40846/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.306.

*Extrait de décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANDE CHARTREUSE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40842/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GOOD FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.891.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 1997*

Monsieur Jens Grève est nommé administrateur-délégué de la société.

Certifié sincère et conforme  
GOOD FOOD INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40841/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 19, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 12.519.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(40830/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 19, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 12.519.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(40831/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 19, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 12.519.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(40832/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**IMALPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 32.818.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, n° 271 du 8 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juin 1990, acte publié au Mémorial C, n° 453 du 5 décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMALPA HOLDING S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(40852/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(40847/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**I.D. ENTITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(40850/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**I.D. ENTITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.595.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 juin 1996 à 11.00 heures à Luxembourg*  
L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Marianne Schleich, Administrateur et la remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, la société:  
LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., domiciliée à Wilmington (Delaware)  
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.  
Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40851/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**IMMOBILIERE NORMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hostert, 4, op der Aepeltaart.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé reçue à Hostert le 13 octobre 1997, enregistré à Capellen, le 16 octobre 1997, volume 132, folio 68, case 2, de la société anonyme IMMOBILIERE NORMAN S.A., avec siège social à L-6971 Hostert, 4, op der Aepeltaart,

l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fernand Kartheiser, expert-comptable, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Roland Kneip, ayant demeuré à Hostert, décédé le 19 août 1997.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Le notaire

(40853/236/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, n° 465 du 17 novembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 160 du 7 avril 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOBAG INTERNATIONAL S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40849/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**HELIUM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 9.135.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour la société HELIUM S.A.H.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(40848/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**GABELLI S.A., Société Anonyme,  
(anc. GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 231 du 19 mai 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 septembre 1996, numéro 446.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Monica Rodriguez Lamas, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à Trimport (D).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt (80) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la Société en GABELLI S.A.

2.- Transformation de la société immobilière en soparfi.

3.- Démission de Monsieur Ninon Dahlem comme administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GABELLI GESTION IMMOBILIERE S.A. en GABELLI S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GABELLI S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée adopte le statut d'une soparfi.

L'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ninon Dahlem comme administrateur de la société et elle lui donne pleine et entière décharge.

Est nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Le conseil d'administration se compose maintenant comme suit:

- Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, comme Président;

- Monsieur Georg Garcon, juriste, demeurant à Bitbourg;

- Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, M. Rodriguez Lamas, M. Ernzerhof, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1997, vol. 403, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(40834/228/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**GABELLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 1997.

E. Schroeder

*Notaire*

(40835/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding INIS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 20 octobre 1997, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société INIS HOLDING S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 29 avril 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 15 mai 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.813, au capital social intégralement libéré d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

L'article trois, alinéas 6 à 12, des statuts stipule que:

«Le capital social pourra être porté d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) à deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 20 octobre 1997 a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) à un million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.200.000,-), par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire FRANSAD INVESTMENT N.V., société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises).

IV.- Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par des paiements en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, les premier et sixième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

#### **Version française:**

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.200.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) actions de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

«**Sixième alinéa.** Le capital social pourra être porté d'un million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.200.000,-) à deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-) par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.»

#### **Version anglaise:**

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one million two hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 1,200,000.-), divided into one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.»

«**Sixth paragraph.** The corporate share capital may be increased from one million two hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 1,200,000.-) to two million dollars of the United States of America (USD 2,000,000.-) by the creation and the issue of eight hundred (800) new shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.»

#### *Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à sept millions trois cent huit mille francs luxembourgeois (LUF 7.308.000,-).

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 102S, fol. 77, case 3. – Reçu 73.246 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

E. Schlessler.

(40856/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

#### **INIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

E. Schlessler.

(40857/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INSTITUT EUROPEEN AUTOMOTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.083.

—  
*Extrait et décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.E.A. S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40858/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**INTERGUARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 22.076.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 18 octobre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 316 du 23 novembre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C, n° 305 du 31 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 21 du 12 janvier 1996.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERGUARD S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40859/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**INTERLAMPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 34.371.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S. C.

(40861/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**INTER IKEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 38.952.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 231 du 30 mai 1992.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société INTER IKEA HOLDING S.A., qui s'est tenue à son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, le 27 juin 1997, les décisions suivantes ont été prises:

1. Décharge et démission sont accordées aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
2. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2000:

- Monsieur Ingvar Kamprad, industriel, CH-Epalinges,
- Monsieur Per Ludvigsson, directeur de société, B-Uccle,
- Monsieur Hans Skalin, avocat, B-Rhode St. Genève.

Est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ayant lieu en 1998: Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques et commerciales, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 1997.

Pour la société INTER IKEA HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40860/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**PLUMTREE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

**STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second of October.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- ALMASI LIMITED, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 17, Dame Street, here represented by Mr Simon W. Baker, qualified accountant, residing in Steinsel, by virtue of a proxy given on September 15th, 1994, which proxy has been filed to the deeds of the undersigned notary by virtue of a deposit deed dated December 13th, 1994;

2.- BLANCON LIMITED, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 17, Dame Street, here represented by Mr Simon W. Baker, prenamed, by virtue of a proxy given on September 15th, 1994, which proxy has been filed to the deeds of the undersigned notary by virtue of a deposit deed dated December 13th, 1994.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered Office, Objet, Duration**

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of PLUMTREE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided in one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, having a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in April, at 3 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory Dispositions*

1) Exceptionnally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1998.

2) The first general meeting will be held in 1999.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

1) ALMASI LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares . . . . . 625

2) BLANCON LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares . . . . . 625

Total: one thousand two hundred and fifty shares . . . . . 1,250

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Simon W. Baker, qualified accountant, residing in Steinsel;

b) Mr Anthony John Nightingale, financial adviser, residing in Luxembourg;

c) Mrs Dawn Evelyn Shand, secretary, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor: AUDILUX LIMITED, having its registered office in Douglas (Isle of Man).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2002.

5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- ALMASI LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17, Dame Street, ici représentée par Monsieur Simon W. Baker, expert-comptable, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1994, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 décembre 1994;

2.- BLANCON LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17, Dame Street, ici représentée par Monsieur Simon W. Baker, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1994, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 décembre 1994.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PLUMTREE S.A.

**Art. 2.** Le siège social société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixe à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier, le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale se tiendra en 1999.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) ALMASI LIMITED, prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2) BLANCON LIMITED, prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon W. Baker, expert comptable, demeurant à Steinsel;

b) Monsieur Anthony John Nightingale, conseiller financier, demeurant à Luxembourg;

c) Madame Dawn Evelyn Shand, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDILUX LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2002.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S.W. Baker, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 1997, vol. 411, fol. 16, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 novembre 1997.

A. Weber.

(40733/236/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**DUAL INSTITUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- GARFIELD FINANCE LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

a) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 14 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1994, volume 80S, folio 64, case 4;

2.- BEDWORTH LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola,

ici représentée par:

a) Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé,

b) Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte de dépôt en date du 14 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1994, volume 80S, folio 64, case 5.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUAL INSTITUTION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 17.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société GARFIELD FINANCE LTD, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- La société BEDWORTH LTD, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été remplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Jean-Paul Frank, économiste, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille deux.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille deux.

3.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Le Lourec, M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 102S, fol. 77, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1997.

E. Schlessler.

(40721/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INTERNATIONAL ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 58.894.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 22 avril 1997, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 septembre 1997 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée accepte la démission de Madame Mattia Annunziata Interesse de sa fonction de représentant fiscal de la société en Italie.

2) L'assemblée élit Monsieur Mario Maggio, demeurant à I-Rome, Via Monte Circeo, 19, comme nouveau représentant fiscal de la société en Italie.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40864/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ZAMASPORT INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 13 octobre 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 décembre 1995, numéro 648.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Mademoiselle Sandrine Purel, employée privée, demeurant à F-Errouville.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux milliards quatre cents millions de liras italiennes (2.400.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- ITL) à deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), par l'incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence, création de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles intégralement libérées d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, et attribution gratuite aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital des vingt-quatre mille (24.000) actions nouvellement créées.

2.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

3.- Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux milliards quatre cents millions de liras italiennes (2.400.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- ITL) à deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), par l'incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence, création de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles intégralement libérées, d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, et attribution gratuite aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital des vingt-quatre mille (24.000) actions nouvellement créées.

L'existence des bénéfices résulte d'un bilan au 30 juin 1997, lequel bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est de deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. comme commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises agréé:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale annuelle de 1998.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Evaluation de l'augmentation de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à cinquante millions six cent soixante-quatre mille francs luxembourgeois (50.664.000,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Weber-Kettel, S. Pirel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 1997, vol. 403, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 1997.

E. Schroeder.

(40715/228/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1997.

**ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2335 Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 1997.

E. Schroeder.

(40716/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1997.

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.510.

*Extrait de décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. A. & M. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40863/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**J.M.D.S. S.A., Société Anonyme,  
(anc. GARANTIE FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.779.

**EXTRAIT**

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, le 17 septembre 1997, enregistré à Redange, le 17 septembre 1997, vol. 396, fol. 56, case 12, le capital social a été réduit à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille francs (LUF 3.750.000,-) et l'article 3, premier alinéa, des statuts a été adapté comme suit:

«Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), divisé en quatre cents (400) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 octobre 1997.

L. Grethen.

(40871/240/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**J.M.D.S. S.A., Société Anonyme,  
(anc. GARANTIE FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

(40872/240/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**JIANG-NAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.127.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 499, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(40870/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4051 Esch an der Alzette, 58, rue du Canal.  
H. R. Luxemburg B 58.786.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Oktober 1997*

Punkt 1 der Tagesordnung

Die Demission des Verwaltungsratsmitgliedes Schuler Jeannot, Privatbeamter, wohnhaft in L-8410 Steinfort, 40, route d'Arlon, wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Punkt 2 der Tagesordnung

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt:

WIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama City, Panama.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 1997, vol. 165, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40865/745/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**IPI-INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.585

*Extrait et décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.P.I. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40866/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**KOBLENZ & PARTNER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: Luxembourg, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 39.109.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40881/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**KOPECHT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R. C. Luxembourg B 29.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

KOPECHT S.A.

Signature

(40882/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**ROLAND KNEIP ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-5940 Niederanven, route de Trèves.

## EXTRAIT

Suivant acte de modification des statuts reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 octobre 1997, enregistré à Capellen, le 27 octobre 1997, volume 411, folio 16, case 2, de la société en commandite simple ROLAND KNEIP ET CIE, S.e.c.s., avec siège social à L-5940 Niederanven, route de Trèves, constituée sous la dénomination de LES ARCADES S.à r.l. et Cie, suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 1981, publié au Mémorial C, numéro 282 du 23 décembre 1981 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu sous seing privé en date du 9 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 396 du 14 juin 1994 et suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 288 du 10 juin 1997,

les associés ont pris, après délibérations et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution: Commandité – Commanditaire*

Madame Hannelore Molter sera associée commanditée et la société IMMOBILIERE NORMAN S.A. sera associée commanditaire de la société.

*Deuxième résolution: Parts sociales*

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions quatre cent mille francs luxembourgeois (20.400.000,- LUF). Il est divisé en vingt mille quatre cents (20.400) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

A) Parts de commandité:

Madame Hannelore Molter, veuve de Monsieur Roland Kneip, demeurant à Hostert, quatre cents (400) parts.

B) Parts de commanditaire:

IMMOBILIERE NORMAN S.A., avec siège social à Hostert, vingt mille (20.000) parts.

Total: vingt mille quatre cents (20.400) parts.»

*Troisième résolution: Gérance*

L'article 12 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 12.** La société est gérée par l'associée commanditée, Madame Hannelore Molter, veuve de Monsieur Roland Kneip, demeurant à Hostert, qui peut accomplir à ce titre tous les actes de gestion.»

Pour extrait  
A. Weber  
Notaire

(40879/236/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**ROLAND KNEIP ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-5940 Niederanven, route de Trèves.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40880/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LES RESIDENCES DU GOLF S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.783.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40885/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LES RESIDENCES DU GOLF S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.783.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(40886/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.



**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à alors à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C, n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C, n° 155 du 21 avril 1994.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.*  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40875/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à alors à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C, n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C, n° 155 du 21 avril 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.*  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40876/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à alors à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C, n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C, n° 155 du 21 avril 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.*  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40877/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à alors à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C, n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C, n° 155 du 21 avril 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.*  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(40878/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

## STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourteenth of October.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Ettore Rosbosch, entrepreneur, residing at Via Margutta 53/B, 00187 Roma (Italie),  
2) Monsieur Paolo Pierfrancesco Marussig, entrepreneur, residing at 17, Via Oegli Prefetti, 00186 Roma (Italie),  
3) MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office in Luxembourg,  
all here represented by Mr Stefan Arts, private employee, residing in Tuntange,  
by virtue of three proxies given in Roma, on October 10th, 1997 and in Luxembourg on October 14th, 1997,  
said proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the  
present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

**Art. 1.** Between the present and following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The company is incorporated under the name of CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's object is to invest in other companies or business entities operating in or providing services of whatever nature, including financial, to the entertainment industry which includes cinema halls, theatres, discotheques, restaurants, pizzerias and fast food outlets, videogame parlours, concession sales outlets, retails stores and leisure time activities in general, with specific reference to operators situated abroad, engaged in the development, construction and management of multiplex-cinemas, entertainment centres, theme parks and shopping centres.

The Company has also as its objects, the carrying out of transactions, in whatever form, in Luxembourg as well as abroad, of an industrial, commercial, financial, personal or real estate property nature, which are connected to the creation, management and financing, in whatever form, of any enterprise or company, having any activity, in whatever form, as its purpose, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as long as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at five hundred thousand (500,000.-) francs, represented by five hundred (500) shares of one thousand (1,000.-) francs each.

These shares have been subscribed to and paid in as follows:

1) Mr Ettore Rosboch, prenamed, one hundred and twenty-five shares . . . . .	125
2) Mr Paolo Pierfrancesco Marussig, prenamed, one hundred and twenty-five shares . . . . .	125
3) MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, two hundred and fifty shares . . . . .	250
Total: five hundred shares . . . . .	500

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

**Art. 7.** The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise, the shares shall be freely transferable among partners.

The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse. In case of a transfer the value of a share is determined on the last three balance sheets of the Company.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightholders or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must, for the exercise of their rights, refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed and removed by the partners.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened to a second meeting with at least thirty days' notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December in each year.

**Art. 14.** Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on 31st December 1997.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand (60,000.-) francs.

#### *Constitutive Meeting of Partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, is named Company manager and is vested with the broadest powers to commit the Company by its sole signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ettore Rosbosch, entrepreneur, demeurant à Via Margutta 53/8, 00187 Roma (Italie),
  - 2) Monsieur Paolo Marussig, entrepreneur, demeurant à 17, Via Oegli Prefetti, 00186 Roma (Italie),
  - 3) MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à Luxembourg,
- tous ici représentés par Monsieur Stefan Arts, employé privé, demeurant à Tuntange, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Rome, le 10 octobre 1997 et à Luxembourg, le 14 octobre 1997,

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formée par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de CINEPLEX INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet, d'investir dans d'autres sociétés ou entités commerciales opérant dans ou fournissant des services de quelque nature que ce soit, y compris financière, à l'industrie du loisir comprenant les salles de cinéma, les théâtres, les discothèques, les restaurants, les pizzerias et les établissements de restauration rapide, les salles de jeux vidéo, les «concession sales outlets», les magasins de vente au détail, ainsi que les activités liées aux loisirs en général et tout particulièrement aux exploitants situés à l'étranger, actifs dans le développement, la construction et la gestion de cinémas multiplex, centres de loisirs, parcs à thème et centres commerciaux.

La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Ettore Rosbosch, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2) Monsieur Paolo Pierfrancesco Marussig, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
3) MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement susmentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par les associés.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votants, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) à l'égard de la Société.

A la même date, la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice soit reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

– MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, est nommée gérant de la société et aura les pouvoirs les plus étendus pour engager par sa seule signature la société.

Le siège de la société est fixé à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 102S, fol. 74, case 5. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(41271/230/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**TRAVEL PRO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.184.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1997, vol. 307, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

TRAVEL PRO, Société Anonyme

(41238/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

**B.M. SPORTS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5353 Oetrange, 11, rue de la Gare.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - Monsieur Roland Brand, administrateur de sociétés, demeurant à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André,

2. - Monsieur Yves Marchal, administrateur de sociétés, demeurant à L-5521 Remich, 4, rue Dicks,

les deux ici représentés par Monsieur Alain Vasseur, comptable, demeurant à Holzem,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 10 octobre 1997.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de B.M. SPORTS SERVICES, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros ainsi qu'en détail de vêtements et d'articles de sport et de loisirs.

Elle pourra se servir de collaborateurs internes, conseillers, organisateurs ou animateurs externes qu'elle recrutera, engagera, honorera, pour assurer la réalisation du tout ou partie de son objet social.

Elle pourra agir en son nom propre, en consignment, sur base de commission et en tant qu'intermédiaire et comme représentant.

Elle pourra s'associer à ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant un objet identique ou comparable, elle pourra participer à tout type de société ou d'entreprise et en général exercer toutes activités accessoires et connexes, ainsi que les opérations mobilières, immobilières ou financières ayant un rapport quelconque avec son objet social et ceci, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Oetrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui ont été souscrites comme suit par:

1. - Monsieur Roland Brand, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

2. - Monsieur Yves Marchal, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

Total: cinq cents parts sociales . . . . . 500

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exécuté dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Par exception, le premier exercice prendra cours aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1997.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante mille francs (40.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5353 Oetrange, 11, rue de la Gare.

2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Roland Brand, prénommé, comme gérant technique,

b) Monsieur Yves Marchal, prénommé, comme gérant administratif.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle jusqu'à concurrence d'un montant de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF). Au-delà de ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vasseur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 102S, fol. 83, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 1997.

G. Lecuit.

(41268/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**MAFLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 51.580.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Signatures.

(40893/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LUBRICOAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 20.233.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 novembre 1997.

Signatures.

(40888/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 53.040.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

(40890/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 53.040.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 1997*

La séance est ouverte à 16.00 heures. Elle a lieu au siège social.

Le bureau est composé comme suit:

Président: Monsieur Raymond Van Herck;

Secrétaire: Monsieur Tim Van Herck;

Scrutateur: Monsieur Leo Staut.

Le Président constate que la totalité des actions représentant le capital social est présente. La présente Assemblée peut valablement aborder et délibérer de l'ordre du jour suivant:

1) nomination du commissaire aux comptes

2) décharge au commissaire aux comptes démissionnaire

Après délibération, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1) l'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes, Monsieur Leo Staut, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 1997;

2) par vote spécial, décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Albert J. Tummers;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal lequel est signé par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur.

R. Van Herck                      T. Van Herck                      L. Staut

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40891/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 53.040.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 1997*

L'Assemblée générale décide de nommer, pour une période de 6 ans

- Monsieur Raymond Van Herck, administrateur-délégué;

- Monsieur Tim Van Herck, administrateur;

- la société Fincomar S.A., administrateur.

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Leo Staut comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40892/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**RESTAURANT LA DORADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 27, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 17.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. RESTAURANT LA DORADA  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(41198/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

**GLOBALVEST HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD., une société établie et ayant son siège social au 18, Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande),

2) SAROSA INVESTMENTS LTD, une société établie et ayant son siège social au 18, Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande),

toutes deux ici représentées par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Herserange (France), agissant en vertu de deux procurations générales sous seing privé données à Luxembourg, le 10 octobre 1997.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GLOBALVEST HOLDING GROUP S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit, conformément à la Loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs, par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille (200.000,-) dollars US, divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligatoires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée, cent actions . . . . .	100
2) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée, cent actions . . . . .	100
Total: deux cents actions . . . . .	200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille (200.000,-) US dollars est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital social est évalué à sept millions trois cent soixante-deux mille (7.362.000,-) francs.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt-six mille (126.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:



Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre, les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital;

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'août à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1) HOLTRADE (HOLDING) S.A., prénommée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . .	2.499
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Joseph Zogheib, avocat, demeurant à Beyrouth,

b) Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,

b) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem.

4) Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Paul Defay, employé privé, demeurant à Soleuvre.

5) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille trois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 102S, fol. 94, case 9. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

F. Baden.

(41280/200/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

---

**MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(40897/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.440.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue  
le 4 mars 1997 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

D. Vervaeet

B. Ewen

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40898/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.462.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(41216/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

---

**RAINBOW GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(41195/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

---

**LUXBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 9, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 37.080.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1997 le conseil d'administration de la société se compose de:

- M. Markus Leijola, économiste, demeurant à Luxembourg;
- M. Duncan Tippin, consultant, demeurant à Ernster;
- M. Rauno Leijola, directeur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Pannell Kerr Forster, P.K.F., S.à r.l.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1998.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40889/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**MARKETING BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 28.442.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 499, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'assemblée générale du 16 octobre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Réserve légale: . . . . .	46.216,- LUF
- Résultats reportés . . . . .	878.102,- LUF
Total: . . . . .	924.318,- LUF

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Monsieur Nico Bindels, administrateur de sociétés, demeurant à Bissen;
- Monsieur Joseph Pennese, cadre technique, demeurant à Lorry Mardigny (France);
- Monsieur Jean Luc Beaudouin, directeur de sociétés demeurant à Valleroy (France).

*Commissaire aux Comptes:*

ABAX, S.à r.l. à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

(40895/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.

**JAGGARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.557.

*Extrait et décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1<sup>er</sup> novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAGGARD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1997, vol. 499, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40867/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1997.